

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES: METTRE UN TERME AUX EXPLOSIONS NUCLÉAIRES

QU'EST-CE QUE LE TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES?

Il s'agit d'un traité qui interdit à quiconque de procéder à une explosion nucléaire où que ce soit: sur la surface de la terre, dans l'atmosphère, sous l'eau ou sous terre.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT?

Il rend très difficile la fabrication d'une bombe nucléaire pour les pays qui n'en ont pas, ou la fabrication de bombes plus puissantes, pour ceux qui en possèdent déjà. Il vise également à éviter les énormes dommages aux êtres humains, aux animaux et à l'environnement causés par la radioactivité des explosions nucléaires.

PLUS DE 2.000 EXPLOSIONS NUCLÉAIRES ENTRE 1945 ET 1996

Plus de 2.000 essais nucléaires ont été menés entre 1945 et 1996, année où le traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été ouvert à la signature, dont plus de 1.000 par les États-Unis, plus de 700 par l'Union soviétique, plus de 200 par la France et 45 chacun par le Royaume-Uni et la Chine. Trois pays ont depuis rompu le moratoire de facto et procédé à des essais d'armes nucléaires: l'Inde (3) et le Pakistan (2) en 1998 et la République populaire démocratique de Corée (RPDC) 6 essais de 2006 à 2017.

LE TRAITÉ EST PRESQUE UNIVERSEL MAIS ATTEND D'ENTRER EN VIGUEUR

De nombreuses négociations ont été menées pendant la guerre froide pour obtenir une interdiction complète des essais nucléaires, mais le traité n'est devenu réalité que dans les années 1990. Il a été négocié à Genève entre 1994 et 1996. A la date d'août 2022, le traité a été signé par 186 pays et ratifié par 174, parmi lesquels trois États dotés d'armes nucléaires (la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni). Mais il doit être signé et ratifié par 44 pays spécifiques détenteurs de technologies nucléaires afin d'entrer en vigueur. Il en manque huit à ce jour: la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, Israël et le Pakistan. La Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan n'ont pas encore signé le traité. Le plus récent pays détenteur de technologie nucléaire à avoir ratifié le traité était l'Indonésie le 6 février 2012.

SIÈGE À VIENNE

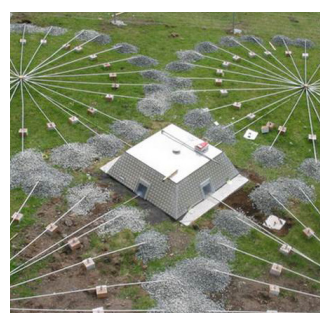
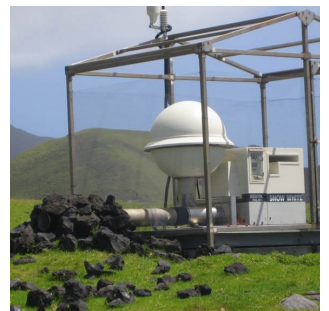
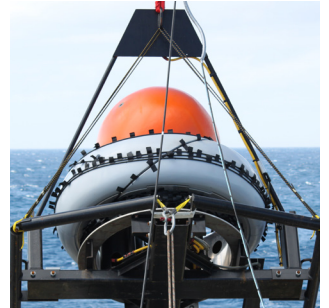
Étant donné que le traité n'est pas encore entré en vigueur, l'organisation s'intitule Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Elle a été créée en 1996, compte près de 270 fonctionnaires issus de plus de 80 pays et siège à Vienne. Elle est dirigée par un Secrétaire exécutif, Dr. Robert Floyd (Australie), dont le mandat a commencé en 2021. Les principales tâches de l'OTICE sont la promotion du traité et la mise en place du régime de vérification, lequel devra être opérationnel à l'entrée en vigueur du traité. Son budget annuel s'élève à environ 130 millions de dollars.

UN RÉGIME DE VÉRIFICATION VISANT À GARANTIR QUE TOUTE EXPLOSION NUCLÉAIRE PUISSE ÊTRE DÉTECTÉE

Le traité a un régime de vérification unique et global visant à assurer que toute explosion nucléaire puisse être détectée. Il repose sur trois piliers:

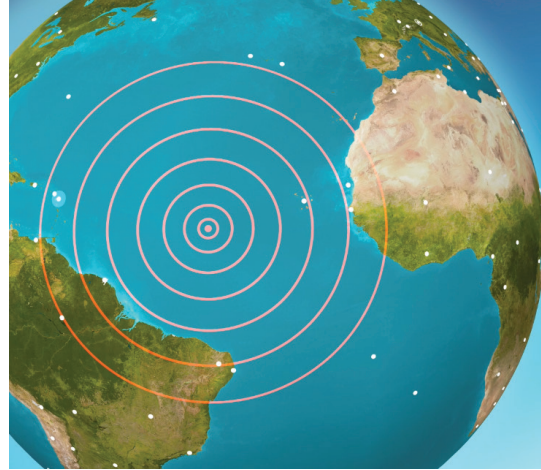
1. Le Système de surveillance international (SSI) qui, une fois complet, comprendra 337 installations permettant de surveiller les signes d'explosions nucléaires sur toute la planète. Plus de 90% de ces installations sont déjà en service.

suite à la page suivante





1. LE RÉGIME DE VÉRIFICATION EST PRÊT.



2. UNE EXPLOSION PROVOQUE DES ONDES DE CHOC QUI SONT DÉTECTÉES PAR PLUSIEURS STATIONS ...

Le SSI utilise les quatre technologies de pointe suivantes:

- La technologie sismique: 50 stations primaires et 120 stations auxiliaires surveillent les ondes de choc terrestres. La plupart de ces ondes (des milliers chaque année) sont causées par les tremblements de terre. Mais les explosions causées par l'homme, telles que les explosions de mines ou les essais nucléaires effectués par la Corée du Nord en 2006, 2009, 2013, 2016 et 2017 peuvent aussi être détectées.
 - La technologie hydroacoustique: 11 stations à hydrophones "écoutent" les ondes sonores des océans. Les ondes sonores causées par des explosions peuvent se propager sur une très longue distance sous l'eau.
 - La technologie infrason: 60 stations de surveillance des infrasons situées à la surface de la Terre peuvent détecter les ondes au-delà de la gamme des ondes myriamétriques (inaudibles à l'oreille humaine) qui sont émises par les grosses explosions.
 - La technologie radionucléide: 80 stations mesurent les particules radioactives dans l'atmosphère; 40 d'entre elles captent aussi les gaz rares. Les mesures de radionucléides spécifiques sont déterminants pour indiquer de façon univoque si une explosion détectée par les autres technologies était nucléaire ou non. Ces stations sont appuyées par 16 laboratoires d'analyse de radionucléides.
2. Le Centre international de données situé au siège de l'OTICE, reçoit les données communiquées par les installations de surveillance à travers le monde. Ces données sont traitées et diffusées auprès des États membres de l'Organisation à la fois sous forme brute et sous forme analysée. Lorsque la Corée du Nord a réalisé des essais en 2006, 2009, 2013, 2016 et 2017, les États membres ont reçu des informations sur l'emplacement, l'ampleur, l'heure et la profondeur des essais dans les deux heures qui ont suivi.
 3. Des inspecteurs pourront être dépêchés dans la zone où une explosion nucléaire est suspectée si les données du SSI indiquent qu'un essai nucléaire y a eu lieu. Ils devront alors recueillir des preuves sur le site en question. Ce genre d'inspection ne pourra être demandé et approuvé par les États membres que lorsque le Traité sera entré en vigueur. Une première inspection expérimentale à grande échelle a eu lieu en septembre 2008 au Kazakhstan et une deuxième inspection de même nature a été organisée fin 2014 en Jordanie.



3. ... QUI TRANSMETTENT IMMÉDIATEMENT À L'OTICE, À VIENNE, DES SIGNAUX PAR SATELLITE ...



4. ... ET PAR DES CONNEXIONS SÉCURISÉES AU SOL.



5. DEPUIS L'OTICE, LES DONNÉES BRUTES ET LEURS ANALYSES SONT COMMUNIQUÉES AUX ÉTATS MEMBRES DU TRAITÉ.

ALERTE AUX TSUNAMIS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les quantités considérables de données recueillies par les stations peuvent être utilisées à d'autres fins que la détection d'explosions nucléaires. Elles fournissent aux centres d'alerte aux tsunamis des informations en temps quasi réel sur un séisme sous-marin, ce qui permet de prévenir les populations plus tôt et de sauver des vies. Ces données peuvent également permettre de mieux comprendre les océans, les volcans, le changement climatique, la migration des baleines et beaucoup d'autres questions.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'OTICE
www.ctbto.org